

L'Ami du Colon

"Aidons-nous les uns les autres"

Organe de la Coopérative des Colons du Nord

"Pater meus agricola"

AMÉDÉE DENAULT, Editeur-Rédacteur.

NOMININGUE, LE 18 JANVIER 1907

VOL. I—No 33

Tous pour un Un pour tous!

Nos amis les colons de la section ouest de la région Labelle : vallées de la Lièvre et de la Kiamika, ont eu une bonne pensée, en songeant à confier expressément à la Coopérative des Colons du Nord le soin de faire valoir leurs intérêts, dans ce déni de justice qui les menaçait, avec le projet d'extension des délais pour la construction de leur chemin de fer.

De cette bonne pensée, de cet heureux mouvement, nous ne voulons point tarder davantage à les féliciter et à les remercier. Les féliciter, d'abord ; car c'est notre conviction intime qu'ils ont pris de la sorte le meilleur moyen d'assurer à leur cause le prestige qui lui est nécessaire pour triompher. A notre époque de syndicalisme et d'agglomérations des énergies sociales, toute entreprise qui ne s'appuie pas sur la puissance d'une collectivité n'a guère de chance de succès. Les remercier, ensuite ; car le témoignage de confiance qu'ils donnent ainsi à une organisation dont on a cherché à les éloigner, afin de les priver de sa tutelle énergique et de pouvoir mieux les asservir à des intérêts contraires aux leurs, est propre à encourager hautement cette association colonisatrice dans sa propagande et son action futures.

Ils ont compris, les colons de la Lièvre et de la Kiamika, en dépit de représentations plus ou moins désintéressées au contraire, que la Coopérative des Colons du Nord et son loyal organe, l'AMI DU COLON, ne se sont point écartés d'un cheveu du programme adopté, au jour de l'inauguration de la Coopérative, le 21 juin 1906. Ce programme était formulé dans une série de résolutions, où figuraient, entre autres, cette revendication : "3o Extension urgente et immédiate du chemin de fer de la région Labelle, au moins jusqu'à la Lièvre, afin de prévenir le découragement et la fuite des colons de cette riche section de notre territoire."

C'est en commentant cette clause, adoptée à l'unanimité, que, dans l'après-midi du même jour, M. le curé Cadieux, de Ferme Neuve, alors l'un de nos directeurs, disait à l'honorable Premier Ministre de la province, M. Gouin, en présence d'une immense assemblée : "J'ai appris qu'une demande d'extension de temps a été faite par la Compagnie du Chemin de Fer de Colonisation du Nord, qui a obtenu des subsides du gouvernement. J'espère que ce délai ne sera accordé que pour permettre les négociations. Que la compagnie montre sa bonne foi en commençant immédiatement les travaux." Il ajoutait : "Je représente une belle région, celle de la Lièvre, et cependant, je dois dire que le colon, malgré ses succès évidents, ne progresse pas comme il le devrait. Pour que le progrès s'accroisse, il faut de bonnes voies de communications ; il faut des chemins de fer."

C'est dans cette note patriotique, virile et vraie, que l'AMI DU COLON, que la Coopérative des Colons du Nord n'ont pas cessé depuis le 21 juin 1906, de mener énergiquement la lutte. Toute la série des numéros de notre journal, toutes les déclarations des personnalités autorisées à parler au nom de la Coopérative sont là pour le prouver. Nous défions hautement la contradiction sur ce point. Si quelques-uns nous ont laissés seuls à la tâche, qui devaient être les derniers à prendre une telle attitude de reculade, à cause de leur position responsable et de leurs déclarations antérieures, la faute n'en est sûrement pas à nous. Il faut la chercher ailleurs...

C'est ce que paraissent avoir enfin compris nos amis les colons de la Kiamika et de la Lièvre. Après nous avoir boudés—un certain nombre au moins—induits en erreur qu'ils étaient, au moyen de fausses représentations, ils semblent sur le point de revenir, avec l'entrain des premiers jours, solliciter leur place sous le toit fami-

lial et réclamer de la Coopérative des Colons du Nord la protection qu'elle leur doit et qu'elle est toute prête à leur accorder, sans leur garder aucunement rancune de leur fugue d'enfants prodiges, trompés par des amis peu sûrs.

Ils comprennent à présent l'importance de pouvoir faire parler et agir en leur nom, pour le succès de leurs revendications particulières, une vaste et puissante association comme la Coopérative. Cela fait honneur à leur clairvoyance et leur mérite de franches sympathies.

La Coopérative, nous le répétons, est entièrement disposée à faire son devoir, pour ses adhérents de la section ouest de la région Labelle, comme pour ceux de toutes les autres sections. Elle reste pleinement fidèle à son mot d'ordre : *Aidons-nous les uns les autres!*

Elle appuie de toutes ses forces la Lièvre et la Kiamika, dans la revendication légitime et pressante de leur chemin de fer, comme elle les appuyait dans leur projet d'une autre voie ferrée, allant de Preston au Rapide de l'Original, via S. Gérard, et d'une troisième, allant à Ferme Neuve, via Nominique ; comme elle appuie les cantons La Minerve et Montigny, dans leurs revendications contre les empiètements des clubs ; comme elle appuie Labelle dans ses entreprises minières et ses espérances industrielles ; comme elle appuiera n'importe lequel de nos cantons, chacune de nos municipalités de la région Labelle, dans toute occasion opportune où ce canton, cette municipalité auront des griefs véritablement à faire redresser, des réclamations légitimes à faire prévaloir, et qu'ils en appelleront au concours de la Coopérative des Colons du Nord pour les aider à y parvenir.

C'est de cette façon que nous comprenons l'efficacité de notre œuvre et le progrès de notre région.

Tous les colons de la région Labelle s'unissent sous le drapeau de la Coopérative, afin de lui assurer ainsi une influence et un prestige d'autant plus grands, aux yeux de l'opinion publique et, par conséquent, des gouvernants. Puis, la Coopérative des Colons du Nord, de son côté, mettant généreusement et fidèlement au service de ses adhérents, par groupes ou individuellement, au besoin, la force que lui donne ce prestige et cette influence.

Tous pour un : un pour tous!

Ressemblance et différence

Le directeur de la *Patrie* crie à l'injustice contre ceux de ses confrères—et nous en sommes—qui lui reprochent de reproduire, avec un trop grand manque de discrétion et sans réserves, quelques-uns des articles les plus perfides de la presse maçonnique et judaïsante de France, au sujet de la persécution actuelle contre les catholiques.

Il ne fait pas autre chose, dit-il, que les grands journaux catholiques de Paris : *Univers, Soleil, Gaulois, Croix, Libre Parole, Peuple Français*, etc., qui ne se gênent nullement de mettre sous les yeux de leurs lecteurs les billevesées des sectaires persécuteurs. Il a raison, là-dessus, et c'est l'unique ressemblance de la *Patrie* avec ces feuilles orthodoxes.

Mais ces feuilles n'enregistrent de telles insanités ou même les arguments prétendus sérieux des révolutionnaires libres-penseurs que pour les ridiculiser, les réfuter, les annihiler tout de suite, dans un article juxtaposé ; tandis que la *Patrie*, au contraire, reproduit toutes ces vilénies avec une complaisance notoire, n'y faisant, de fois à autre, que des objections à l'eau de rose, comme en caressant la secrète pensée d'en faire ressortir la force probante pour le mal, si elles en avaient.

Voilà la différence. Elle vaut, certes, qu'on la signale.

UNE INAUGURATION

La Cour de Circuit à Nominique

Notre Cour de Circuit, établie à Nominique, dans et pour le comté d'Ottawa, par arrêté en conseil du mois de septembre 1906, vient d'avoir son premier terme, du 10 au 14 janvier 1907. C'est M. le juge Rochon, de la Cour Supérieure du district d'Ottawa, qui est venu présider cette session.

Il arrivait à Nominique par l'express du jour, jeudi, le 10 janvier, à 2.30 heures p. m. M. le maire J. A. Lalande, accompagné de M. le notaire Leblanc, secrétaire-trésorier de nos municipalités, M. H. Thauvette, greffier du nouveau tribunal, et M. T. A. Christin, agent des terres de la Couronne, chez qui devait descendre le distingué visiteur, l'allèrent accueillir à la gare. Quelques minutes après avoir pris son dîner, vers 4 heures, M. le juge Rochon voulut bien consentir à se rendre à la salle d'audience, joliment pavoisée, où les citoyens s'étaient réunis en bon nombre, désirant tout de suite lui offrir leurs hommages, lui souhaiter une cordiale bienvenue. Il s'y transporta, en compagnie de M. le maire, de M. Christin et de M. Denault, secrétaire de la Coopérative des Colons du Nord.

M. le juge, ayant pris place au banc, M. le maire Lalande, une de ses vieilles connaissances de Sainte-Scholastique, autrefois, lui présenta l'adresse suivante, en présence des citoyens de la région et des avocats réunis :

A SA SEIGNEURIE
M. LE JUGE ROCHON,
Président de la Cour de Circuit,
à Nominique.

MONSIEUR LE JUGE,
Veuillez permettre aux citoyens de Nominique et de la région Labelle de venir vous souhaiter, par mon humble ministère, la plus cordiale bienvenue au milieu d'eux, en ce jour où vous venez, pour la première fois, présider chez nous ce tribunal de la Cour de Circuit. Nous nous sommes réjouis à bon droit quand notre gouvernement provincial a bien voulu, enfin, déférer aux vœux depuis longtemps exprimés, de nos populations, si éloignées du siège actuel de notre district judiciaire, et créer ce tribunal de circuit à Nominique, mettant ainsi la justice, dans ses recours les plus usuels, à notre portée, nous qui avions naguère tant de peines à prendre et tant de frais à encourir pour l'atteindre. Nous ne nous félicitons pas moins vivement du fait que notre bonne fortune sera d'avoir votre Seigneurie pour présider ce tribunal, et, avec elle, la garantie d'une justice digne, éclairée, impartiale, paternelle. Nous vous en vouons d'avance, M. le juge, notre plus sincère gratitude.

Vous complaisance nous pardonnera de ne pouvoir mettre à votre disposition tout de suite, pour les séances du tribunal, une salle d'audience digne de votre personnalité, du rôle que vous venez exercer parmi nous et de la fierté que nous professons nous-mêmes pour notre grandissante municipalité de Nominique. De malencontreux empêchements ont retardé la construction de l'hôtel-de-ville et palais de justice que nous allons entreprendre de bonne heure au printemps, et dans lequel nous pourrions offrir à la justice un asile plus convenable, sinon dès le prochain terme, au moins sûrement pour le mois de septembre 1907.

Nous caresserions alors l'ambition, M. le juge, de voir un district judiciaire régulièrement organisé prendre son siège chez nous, et peut-être même—l'audace sied bien aux gens des pays neufs!—de nous voir favorisés de votre stage permanent en nos montagnes, à moins que, à votre refus, on ne nous gratifie d'un autre juge digne de se réclamer de vos nobles exemples, et des belles traditions de la justice canadienne-française, que vous personifiez si avantageusement.

Agitez, M. le juge, l'hommage de notre plus entière déférence et de nos vœux très sincères.

LES CITOYENS DE NOMINIQUE
ET DE LA RÉGION LABELLE.

Par J. A. LALANDE, maire,
Nominique, le 10 janvier 1907.

M. le juge Rochon, sensiblement impressionné, fit à cette adresse une réponse brève, mais charmante et de haute portée pour les espérances que nous entretenons. Cette réponse, que nous voudrions pouvoir reproduire *verbatim*, comme elle le mérite, demande au moins que nous l'analysions dans ses grandes lignes. Après quelques rapides reproches, d'ailleurs très courtois et

fort aimables aux organisateurs de cet impromptu de famille, de l'avoir pris de la sorte au débotté, sans le moindre avertissement préalable, pour lui faire un accueil public si chaleureux et auquel il ne s'attendait point, M. le juge entre, en légiste consommé et en homme pratique, dans le vif du sujet. Il s'explique aisément la satisfaction des citoyens de la région Labelle, pour la création de cette Cour de Circuit chez eux, ce qui doit leur occasionner l'épargne de tant de démarches et de frais onéreux auxquels ils furent longtemps astreints. Il a souvent déploré ce funeste état de choses, et il confesse avoir fait ce qu'il lui plait d'appeler sa modeste part, pour y mettre fin. Il ne regrette nullement de l'avoir fait, en constatant sur place l'importance de notre région, qu'il reconnaît tout de suite bien supérieure à ce qu'il en avait pu supposer jusqu'ici.

Il voit sans étonnement que nos ambitions portent encore plus haut et visent à la constitution définitive et prochaine d'un district judiciaire complet, et à la substitution d'un siège nouveau de la Cour Supérieure et Criminelle, dans la province de Québec, à l'humble Cour de Circuit qui naît aujourd'hui. Il admet sans la moindre répugnance que nos espoirs sont bien fondés. Vous avez compris, dit-il, et tous ceux qui examinent de près les choses le comprendront sans peine, que le district judiciaire d'Ottawa donne à présent beaucoup trop de besogne pour qu'un seul juge y suffise à l'administration efficace de la justice. De deux nécessités, l'une va s'imposer sans retard : ou nommer un second juge, avec juridiction sur tout le district actuel, ou bien encore diviser en deux cet immense et populaire district, en créant une nouvelle juridiction à même les hauts des comtés Labelle et Wright, absorbant même quelques municipalités de Terrebonne, d'Argenteuil et de Montcalm, ou bien y obtenant juridiction concurrente avec les districts dont elles relèvent à présent. De ces deux solutions, vous jugez la dernière plus pratique, et surtout plus conforme aux intérêts du vaste pays, en pleine voie de développement, qui s'étend, dans un rayon de 50 à 75 milles autour de votre joli village de Nominique comme point central. Je ne suis pas éloigné de vous donner raison. Si bien que, si je puis vous être de quelque utilité pour faire triompher votre manière de voir, par les renseignements et rapports qu'il peut m'arriver d'avoir à fournir, soit au ministre fédéral de la justice, soit au procureur général pour la province, c'est avec grand plaisir que j'appuierai dans le m'ême sens que vous.

On applaudit vivement à cette importante déclaration du bienveillant magistrat.

Il ajoute encore quelques mots, qui achèvent de compléter la bonne impression qu'il avait créée chez ses auditeurs : "Vous m'offrez complaisamment, dit-il, si ce district judiciaire devient un fait accompli, la faveur d'être votre premier juge résident. Eh ! bien, c'est avec empressement que je vous prends au mot. Si ce district est créé et que l'option m'en soit offerte, croyez bien que c'est avec joie que je céderai mon siège de Hull au nouveau juge, pour m'en venir occuper celui-ci, au sein de vos robustes populations, dans vos salubres montagnes."—Va sans dire que cette nouvelle déclaration, presque inespérée, fut saluée d'un tonnerre d'applaudissements.

L'honorable juge Rochon, après quelques mots de remerciements de la part du secrétaire de la C. C. N., voulut bien se prêter à faire la connaissance des principaux citoyens de la région Labelle alors présents, et à leur serrer la main à tour de rôle, passant lui-même à travers les rangs. Il se retira ensuite, un peu avant 5 heures p. m., après que l'huisier audienier eût annoncé

l'ouverture régulière du tribunal pour le lendemain matin, à 10 heures a. m.

A la veillée, le R. P. dom André Mouttet, curé de Nominique et président de la C. C. N., alla, à son tour, présenter ses civilités au digne magistrat. Notre fanfare locale, l'Harmonie de Nominique, sous la direction de M. J. E. Vézina, vint également s'éterniser notre hôte distingué, en face de la résidence de M. Christin, illuminée à giorno, par des grappes de lanternes vénitienes. Nos musiciens reçurent aussi le plus sympathique accueil, de la part de M. le juge Rochon, qui les encouragea de quelques remarques bien flatteuses. Ils ont rapporté de leur entrevue, comme tous ceux de nos concitoyens qui venaient, pour la première fois, en contact avec lui, le plus engageant souvenir.

Aussi, tous se félicitent-ils de la bonne promesse que nous faisait M. le juge Rochon, avant son départ : à savoir que dès son prochain voyage à Nominique, en juin 1907, il prendrait ses mesures pour pouvoir passer au milieu de nous quelques jours de plus que la durée du terme.

Chronique Régionale

L'ASCENSION

M. Jean-Bte Bénétte amenait au baptême, mercredi dernier, un fils qui reçut les noms de Joseph-Eugène-Alexandre-Robert. Parrain et marraine, M. et Mme Maxime Michudville.

Mme Aug. Barbottin, demeurant à quelques milles du village, est dangereusement malade.

L'ouverture de l'école du village a eu lieu, le 8 janvier, cinquante-cinq élèves étaient présents.

C'était samedi, le 12 janvier, la fête anniversaire de notre dévoué et sympathique curé. Dimanche, quelques-uns de ses amis sont venus lui porter leurs bons souhaits et ont eu l'honneur de souper avec lui. On y remarquait M. et Mme H. Sibley, de l'Ascension ; le R. P. Victor C.R.I.C., curé de Sainte-Véronique de Turgeon ; le R. P. Dom André Mouttet, supérieur C.R.I.C., curé de Nominique et président de la Coopérative des Colons du Nord ; M. Amédée Denault, éditeur-rédacteur de l'AMI DU COLON, accompagné de sa nièce, Mlle Améline Bernard. La soirée fut très plaisante, les demoiselles Marie-Thérèse et Charlotte Simon, aidées du concours de leur père, faisant les honneurs de la maison de leur oncle, avec une courtoisie et un charme parfaits.

Nos visiteurs de Nominique avaient eu la délicate attention d'apporter à M. le curé, en modeste souvenir de sa fête, de jolis objets d'art rustique : pot à tabac, porte-allumettes, pipe et carafon, d'un joli dessin, d'un fini remarquable, et qui ont été fort admirés. Ces gentils travaux en rustique sont dus au savoir-faire ingénieux de M. François Vachet, du canton Montigny.

Les messieurs des paroisses étrangères, après avoir accepté l'hospitalité si cordiale du presbytère, pour la nuit, sont repartis lundi matin, après les offices. M. le curé Corbeil les a accompagnés jusqu'à l'Annonciation, d'où il a dû prendre le train, en voyage à Ottawa.

Mme Desnoyers, mère de M. F. X. Desnoyers notre populaire agent d'assurance, a reçu les derniers sacrements, dimanche après-midi. Elle é a, ce matin, lundi, à la dernière extrémité.

Au moment où je vous expédie mon courrier, nos élections municipales ont lieu, au sein d'une vive animation. Par une prochaine maille, je vous ferai connaître les noms des vainqueurs.

LABELLE

M. le curé Proulx a terminé, ces jours-ci, sa visite paroissiale.

M. V.F. Forget, marchand de Ste Agathe, était samedi, l'hôte de son fils, M. le maire Forget.

Mme Allard, de Ste Agathe, est en visite chez sa sœur, Mme W. Moranville.

Lundi, le 14 courant, avaient lieu ici les élections municipales. L'animation la plus vive régnait dans notre paisible village. Après une lutte ardente M. Geo Church et James McGibbon furent élus, en remplacement de M. E. Mignault et Jos Cédillotte.

Les candidats défaits sont M. M. E. Ritchot et E. Mignault, ce dernier se présentant pour un second terme. On prétend que la victoire de l'un des deux élus pourrait bien n'être que temporaire, car il y aurait eu illégalité, paraît-il, bon nombre d'électeurs s'étant permis de voter sans en avoir le droit. L'avenir nous réserve sans doute des surprises.

De passage en notre village, lundi soir, l'honorable juge Rochon, M. Chs B. Major, avocat et M. le curé Corbeil, de l'Ascension, arrivant en voiture de Nominique et de l'Annonciation. Ces trois messieurs ont pris le train ici, mardi matin, en route pour Ottawa.

L'ANNONCIATION

Le R. P. Etienne Riou, notre actif curé, poursuit sa visite paroissiale, cette semaine.

Le R. P. Pierre Touvat était absent, dimanche, ayant été mandé à Nominique, et le R. P. Adrien Dalloz était également parti à sa mission de La Macaza.

Deux décès se sont produits, dans notre village, lundi matin, presque à la même heure. Ce fut d'abord celui de M. Pilon, originaire de Grenville et travaillant dans un chantier en haut de l'Ascension, avec deux de ses fils. Il nous avait été ramené une couple de jours auparavant, souffrant de grippe intestinale, contractée au chantier. Il expira lundi matin vers 5 heures. A huit heures, mourait presque subitement Mme Vve Nicolas Marois, l'une de nos plus anciennes concitoyennes. La bonne vieille dame était tombée malade le lundi précédent, le jour même où son fils, M. Guillaume Marois épousait Melle Glorivina Denis et partait en voyage de noces. On ne croyait pas le cas si grave. Mais le malaise empira et avant qu'on eût pu prévenir M. et Mme Marois, jeunes, ne sachant où les attendre, la vieille maman expirait, lundi matin, après avoir été administrée, l'avant-veille, par le R.P. Adrien, C. R. I. C.

Nos élections municipales ont eu lieu lundi, le 14, avec beaucoup d'entrain, mais dans un bon esprit parfait. M.M. Constant Pécelet, du village, et Dephis Desjardins, de la Macaza, ont été choisis à l'unanimité, pour remplacer les deux conseillers sortants. M. le maire Draper a démissionné comme maire et comme conseiller ; on annonce que M. C. B. Boileau se déclare disposé à abandonner aussi son siège de conseiller. La rumour veut que M. Constant Pécelet, l'un de nos conseillers nouveaux, soit appelé à succéder à M. Draper, à son siège de maire. Nous saurons bientôt à quoi nous en tenir, sur ces divers sujets.

Souhaitons qu'une ère de bonne entente, et partant de prospérité, s'ouvre enfin pour notre municipalité de l'Annonciation.

Remarqués, parmi les étrangers de passage en notre village, lundi dernier, le R. P. André Mouttet, curé de Nominique, M. le curé Corbeil, de l'Ascension, M. Amédée Denault, directeur de l'AMI DU COLON, en compagnie de Melle Améline Bernard, de Belœil, sa nièce, M. Chs B. Major, avocat, et l'honorable juge A. Rochon, de Hull, revenant de Nominique.

Le peuple aime et admire la franchise, la fermeté et la fidélité. De là vient l'influence bienfaisante qu'exerce sur lui le clergé."

GEORGES-ETIENNE CARTIER.

L'AMI DU COLON

Organe de la Coopérative des Colons du Nord.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé et publié à Nominigüe, Comté de Labelle, Qué.

TARIF DES ABONNEMENTS

Pour l'année, \$1.00
Pour six mois, 0.50
Le numéro, 2 sous

L'abonnement est payable d'avance. Quand il est payé pour un an, il donne droit au titre et à la qualité de "membre actif" ou de "membre adhérent" de la Coopérative des Colons du Nord, selon que le souscripteur appartient ou non à la région Labelle.

Adresse Postale :

L'AMI DU COLON,
Nominigüe, Qué.

NOMINIGÜE, 18 JANVIER 1907

PROPOS AGRICOLES

LE PORC A BACON

Son importance

Un axiome connu et répété par les conférenciers agricoles est celui-ci : Ayez de bonnes vaches laitières, soignez-les, ami cultivateur, mais n'oubliez pas qu'une vache laitière doit nourrir son cochon, ou même deux, c'est-à-dire que si vous vous appliquez à l'industrie laitière d'une façon intelligente et rémunératrice, vous ne devez pas négliger l'élevage du porc. Cette industrie est le corollaire de la précédente, en est la conséquence logique. Or vous savez qu'il y a deux sortes de lard, le gros lard gras et le lard maigre ou entrelardé. Pour le premier, il est évident que les Etats-Unis ont le monopole, il est à peu près inutile et même impossible de penser à leur faire concurrence pour la production du gros lard gras. Chez eux, c'est là un sous-produit non point des fromageries ou de l'exploitation laitière sur la ferme, mais bien des immenses champs de blé d'Inde des Etats du centre, de l'ouest et du sud. Dans ces diverses régions, on élève un grand nombre de porcs au pâturin des prés et au trèfle. Jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge voulu, ces porcs reçoivent une petite ration supplémentaire qui d'ordinaire consiste en blé d'Inde et pour cela ils vont pacager avec les bêtes à cornes dans ces immenses champs, ramassant par terre les épis cassés et d'une façon générale mangent tous les déchets. Ce système est très aisé, le coût de la production par cette méthode, nous disent certains éleveurs, ne dépasserait pas trois centins par livre, mais on ne peut de cette façon obtenir que des porcs à gros lard gras et non point ceux des catégories plus raffinées du genre bacon. Il résulte de ceci que si les cultivateurs canadiens ne peuvent entrer en concurrence avec les éleveurs des Etats pour la production des cochons à gros lard gras épais, par contre ces derniers ne peuvent pas changer d'un jour à l'autre leur méthode d'alimentation et d'engraissement, s'appliquer à l'industrie du porc à bacon et à en fournir le marché, et que l'avantage reste en définitive aux agriculteurs canadiens s'ils veulent le comprendre. Actuellement, l'Angleterre est le marché où s'exporte sur une grande échelle le porc à bacon maigre, et Londres est naturellement le grand centre où ces produits se vendent à un prix très satisfaisant. Il y a un courant à continuer ou plutôt à établir de ce côté et c'est à nous autres cultivateurs de modifier nos méthodes, à nous de nous procurer d'excellentes races de porcs, et à cet effet, de renoncer nécessairement à certaines races appréciées jusqu'à ce jour; devant l'évidence, devant la nécessité, on ne discute pas et l'on ne doit pas mettre en doute le mérite et l'utilité du nouveau type de porc. Il faut coûte que coûte que nos éleveurs consacrent leur habileté et leur énergie à modifier leurs races de porcs actuelles de façon à satisfaire aux exigences des sauteurs et des compagnies d'exportation du bacon.

On nous dira peut-être qu'aux Etats-Unis, les cochons à gros lard sont plus recherchés et commandent de meilleurs prix; c'est vrai, et une des raisons est celle-ci : c'est qu'aux Etats-Unis, il existe une très forte population d'origine étrangère, aussi bien qu'une forte population nègre; ces gens-là préfèrent le cochon gras et en consomment une grande quantité, de même que beaucoup de saindoux.

D'un autre côté, au Canada et dans nos grandes villes, on remarque une augmentation dans la consommation des jambons et du bacon, et la demande est surtout pour la viande de porc maigre bien entrelardée et moyennement salée, c'est à dire justement la sorte de produit que nécessite notre commerce d'exportation. Même dans les chantiers, la consommation du gros lard diminue, ce qui prouve une fois de plus l'importance de pratiquer l'industrie du bacon. Il faut un lard mince, une viande entrelardée de maigre et de gras, produite par des cochons de grandes races, à flancs longs et très larges, et qui ne pèsent pas plus de 180 à 200 livres.

Dans cette éventualité, n'est-ce pas aux cercles agricoles à faire l'éducation de nos cultivateurs et à seconder les efforts du gouvernement? Cela s'est fait déjà avec succès, notamment à L'Ange-Gardienn où, nous dit M. Grignon, les cultivateurs ont vendu pour \$15,000 de porc à bacon.

LE FERMIER DE L'ANNONCIATION

Guerre à l'Alcool

Les Ravages de l'Alcoolisme

L'alcool est un meurtrier redoutable qui mène sûrement sa victime à la mort.

Celui qui se paie la traite maltraite sa santé.

Le petit coup d'appétit sous toutes ses formes est un fléau que tous les citoyens doivent combattre.

L'ivresse n'a jamais remporté de victoire, elle en a perdu un grand nombre.

La boisson conduit des milliers d'honnêtes gens à la honte et à la misère; elle n'a jamais conduit un ivrogne à la fortune.

La boisson donne de l'esprit au plus imbécille, puis le laisse ensuite plus bête qu'avant.

Les alcools ont détruit des milliers de santés; ils n'en ont jamais restauré.

Les boissons ont raccourci des milliers d'existences; elle n'en ont jamais allongé aucune.

Les boissons ont poussé un grand nombre d'hommes, de jeunes gens, voire des femmes, à la folie; elles n'en ont pas rendu un seul plus intelligent.

Le bilan de l'alcool est une banqueroute universelle; d'un côté, meurtres, suicides, folie, hontes, misères, pertes des âmes, ruines sociales, ruines humaines, ruines financières, ruines partout, et de l'autre pas une seule bonne action!

L'alcool est si perfide, si meurtrier, si menteur, si attirant, si empoisonné, qu'on se demande s'il n'a pas été inventé par le démon pour la destruction du genre humain.

Sociologie chrétienne

L'Organisation Professionnelle

On pouvait jadis discuter sur l'utilité de l'organisation professionnelle. Beaucoup estimaient que l'ouvrier ne peut être plus heureux ni plus libre qu'en s'en rapportant à la justice et à la bienveillance de son patron. "Rendez les ouvriers sobres et honnêtes, disaient-ils, les patrons justes et bienfaisants, et il n'y aura plus de question sociale."

Assurément, la moralisation des individus est chose importante. Mais que peut faire la moralité des personnes en face des conflits qui relèvent des conditions économiques de la société? Et puis, que feront les patrons et les ouvriers en présence de concurrents qui, au lieu d'agir selon les principes de la moralité, ne voudront suivre que les instincts de leur égoïsme ou de leur débauche? Et encore, entre gens honnêtes, sobres et justes, ne verra-t-on pas s'élever des conflits issus de malentendus ou d'intérêts opposés?

Les faits n'ont que trop souvent justifié ces appréhensions et donné raison à ceux qui ont cherché, en dehors de la moralisation, une solution à ces causes de conflits, à ces discussions d'autant plus passionnées que des intérêts plus grands et plus vitaux sont en jeu.

Dans cette constatation, il est apparu que le seul moyen de résoudre ces difficultés, c'était de recourir à l'organisation du travail.

Aujourd'hui, malgré les divergences de moyens et de but, l'organisation professionnelle est pour

tous la solution pacifique et efficace de la question sociale, en tant qu'elle intéresse les rapports des ouvriers et des patrons.

Il y a certes, des divergences entre tous ceux qui s'occupent de cette organisation professionnelle: les uns, les syndicalistes révolutionnaires, y voient surtout un moyen d'unir les ouvriers dans un but politique; d'autres font de l'organisation professionnelle, sous la tutelle patronale, un moyen de lutte contre le socialisme, ayant soin d'attirer les ouvriers par des œuvres mutualistes.

Ni les uns ni les autres ne répondent à l'idéal que nous nous faisons de l'organisation vraiment professionnelle. Nous voulons que les ouvriers soient libres de toute compromission politique ou patronale et qu'ils puissent discuter tous leurs intérêts dans des commissions mixtes.

La différence est patente entre les uns et les autres, et avec nous; mais il n'en reste pas moins que l'organisation professionnelle est une idée qui a fait son chemin et qui s'impose à tous les hommes sociaux, à quelque parti qu'ils appartiennent...

De quelque façon que l'on envisage l'œuvre sociale qui s'accomplit, on la voit s'orienter, de plus en plus vers une véritable organisation des professions. C'est vers ce but que convergent la propagande et la législation sociales. Aussi, est-il important de bien préciser les conditions nécessaires pour que l'organisation professionnelle soit réellement efficace; elle doit être franche, loyale, sans arrière-pensée, sans parti pris et sans compromission d'aucune sorte. Dans l'intérêt de tous, des patrons comme des ouvriers, pour la paix sociale comme pour l'observation des règles de justice, l'organisation du travail doit être vraiment professionnelle, c'est-à-dire unir les membres de la profession et discuter les intérêts de la profession. — (Du Peuple.)

F. L.

ECONOMIE RURALE

La Coopération Agricole

Extrait de la conférence sur les associations coopératives, faite devant la Chambre de Commerce du District de Montréal, par M. Alphonse Desjardins, président de la Caisse Populaire de Lévis:

"Sans entrer dans aucun détail, je suis intimement convaincu que, entre autres industries, celle de l'agriculture recevrait un prodigieux impulsion, acquerrait un développement inouï, si le régime coopératif était appliqué à ses opérations si variées. Comme au Danemark, par exemple, elle prendrait un élan extraordinaire, et sa prospérité deviendrait un sujet d'admiration. Nos cultivateurs sont laborieux et intelligents, outillés et ils savent tirer habilement partie des moyens qu'on leur mettra entre les mains. Cette pensée m'a vivement préoccupé, et en passant, je puis dire que j'ai donné à cette question une somme considérable d'études et de réflexion. La conviction que j'y ai puisée comme les motifs et les modes d'action sont exposés dans un travail dont le but est d'amener l'évolution de notre agriculture vers la forme industrielle, aidée, soutenue et vivifiée par la coopération, rendant moins coûteuses ou plus productives les opérations agricoles, réunissant les énergies en un faisceau puissant, supplantant à la faiblesse de l'individualisme par l'association, et triomphant de tous les obstacles par l'accord des volontés et le groupement des activités. Cette idée m'a été inspirée par le beau livre de M. Pratt, écrit pour les agriculteurs d'Angleterre, auxquels il adresse d'une manière très pressante les mêmes conseils, en leur indiquant la coopération comme moyen de régénérer leur industrie. Si cet écrivain a raison de demander aux cultivateurs anglais de réformer leurs méthodes, et certes, il prouve sa thèse d'une façon irrefutable, s'il peut leur dire que la coopération leur conférerait d'immenses bienfaits, combien, à plus forte raison, le même régime serait avantageux à l'agriculture canadienne?"

FRUITS ET LEGUMES

Notre char de fruits et légumes en conserve est arrivé, la marchandise est très belle, les prix sont les mêmes que ceux de Montréal. Vous n'avez pas de freight à payer en ordonnant chez moi.

C. E. LAFLAMME,
S. Jérôme, Qué.

CHANCE EXCEPTIONNELLE POUR TOUS. — Nous tenons toujours un stock des plus complets et à des prix très réduits. Sur un stock de \$15,000 à \$20,000 que nous tenons régulièrement, il y a les trois quarts de fonds de faillite, ce qui nous permet de vendre de 25 à 30 % meilleur marché que les prix ordinaires. Exemples : Poêle de cuisine garanti pour bien cuire, valant \$32.00, pour \$20.00. Machine à coudre, valant \$35.00, pour \$20.00. Pendules valant \$3.00, pour \$2.00. Pour toutes nos marchandises, les prix sont réduits en proportion.

Chez LAFLAMME & DESCHAMBAULT

Dr J. Pinault

Medecin et Chirurgien

Gradué de l'Université Laval de Québec. Licencié du "Board of registration in Medicine" de l'état du Massachusetts, E. U.

L'ANNONCIATION, Qué.

Hotel du Nominigüe

Z. BARRETTE, Prop.

L'hôtel le plus rapproché de la gare. Omnibus à l'arrivée de tous les trains. Système de chauffage à l'eau chaude. Water closets (Privés) dans la maison. Patronné par les touristes.

Les secrets de la Chasse aux Renards, Belettes, Bêtes Puantes, Martres, Fouines, Visons, Rats Musqués, Loutrés et Loups, ainsi que de la destruction des rats de maison et grange, souris et mulots.

Dans ce livre sont indiqués les noms et les prix des drogues à piéges, poisons, etc., pour faire suivre et tuer le gibier. On enseigne comment empoisonner les chiens ou autres animaux domestiques de ses voisins ou les siens propres. Sur réception de 30 cts en monnaie (pas de timbres), nous expédierons ce livre par la malle à nos frais et risques.

Pharmacie Veterinaire

— DU —

Dr Grignon,

STE-ADELE, Qué.

N. B. — On est prié d'indiquer le nom du journal sur lequel on a lu cette annonce.

Le Magasin General du De po'

NOMINIGÜE, Qué.

Z. RENO, Gerant

Fleur et hardes faites.

SPECIALITE : Fonds de banqueroute

Achat et échange de produits agricoles, Fourrages, Peaux, laine, cuir, vieilles claques, crin, etc. — Logis pour colons.

— UNE VISITE EST SOLLICITEE —

ALYRE CHARLEBOIS

Le Grand Entrepot de la Gare, à Nominigüe...

Tient constamment un assortiment complet de foin, grain, et autres provisions. — Aussi, excellente brique tendre. Chevaux commodes et voitures confortables toujours à la disposition des voyageurs, et excursionnistes. On s'occupe aussi de la vente des terres dans le canton Loranger.

P. E. FORGET

Magasin General

Maison de Nominigüe

Variété complète de marchandises dans toutes les lignes : Nouveautés (Marchandises sèches), Epicerie, Chaussures, Ferronneries, Vaiselle, Meubles, Provisions, Peintures, etc. Assortiment complet et absolument frais, dans tous nos départements.

Spécialité : Etoffes à robes

Bon Marché. Service prompt.

Satisfaction garantie. Les clients sont toujours les bienvenus à venir demander nos prix et voir nos marchandises avant de passer ailleurs.

J. D. MILLER, Gerant.

A VENDRE

Un petit engin à vapeur, chauffant à la gazoline, et de la force 1 1/2 cheval-vapeur. Une occasion de bon marché. S'adresser au Monastère des Chanoines Réguliers, Nominigüe, Qué.

HOTEL POMINVILLE

Ancien Hotel Beauharnois

Rue Notre-Dame, à mi-chemin entre la gare et l'église. Bonne table, repas aux prix ordinaires. Chambres nombreuses et très confortables. Chauffage à l'air chaud. Privés dans la maison. Chevaux et voitures à la disposition des voyageurs.

Voitures à tous les trains transportant passagers. Prix modérés; service généralement excellent.

NOMINIGÜE, Qué.

LA PROVIDENCE
ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE LE FEU
Bureau Principal:
52 Rue St-Jacques
MONTREAL

Directeurs de La Providence MM. J. E. Duhamel, N.P. inspecteur de bureaux d'enregistrement; président, l'hon. M. Jean Prévost, ministre de la colonisation; MM. LaFontaine, Berthier, Bissonnette, Montcalm, Girard Rouville, Daigneault, Bagot, tous députés provinciaux, MM. L. H. Desjardins, Terrebonne, Henri Boucher, St-Barthélemi, S. P. Champoux, Joliette L. A. Picard, secrétaire-gérant, Westmount.

Bureau Principal : 52 RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL

Souscription exigée par la loi: \$200,000.00
en force: \$1 500,000.00

Pourquoi devons-nous encourager cette compagnie?
1o. Parce qu'elle est dirigée par des hommes d'expérience, solvables et honnêtes;
2o. Parce qu'elle donne toutes les garanties nécessaires, proportionnellement à ses responsabilités;
3o. Parce que ses taux sont les plus bas et qu'elle choisit ses risques;
4o. Parce que c'est une institution nationale, encouragée par nos hommes d'affaires;
5o. Parce que l'argent des assurés reste dans notre province;
6o. Parce qu'elle n'emploie que des agents habiles, instruits et honnêtes;
7o. Enfin, parce qu'elle règle promptement et libéralement ses pertes.

N.B. — On demande des agents pour les villes et la campagne. S'adresser au Secrétaire-Gérant : L.-A. PICARD, Montréal.

A Nominigüe, s'adresser à M. Amédée DENAULT, Editeur-rédacteur de l'AMI DU COLON, rue S. François-Xavier.

Allons au Bon Marche
CHEZ
A. T. CONSTANTIN
Si nous voulons avoir un tres chic chapeau en fourrure ou en étoffe, mode de nos plus nouveaux. Satisfaction garantie.

Allons au Bon MARCHÉ
Allons au Bon MARCHÉ

Notre ouverture de chapeaux ayant eu lieu tout récemment nous sommes en mesure de vous vendre des chapeaux dont le goût et le chic ne peuvent être surpassés.

Toujours, allons au Bon Marché pour les étoffes à costumes de toutes nuances et de toute beauté, étoffes à robe, soies noires et de couleurs.

Tweeds à habillement, Corps et Caleçon pour dames et messieurs, ainsi que pour enfants.

Couvertes en laine blanche, de \$2.00 la paire en montant.

Nous avons une très belle valeur pour \$3.25.

Couvertes en flanellette, valant \$1.00, pour 69c. la paire.

Un lot considérable de marchandises que nous ne pouvons énumérer sont vendues très grand sacrifice.

Nous nous ferons un plaisir d'envoyer sur demande tous genres d'échantillons. Les commandes par la poste sont promptement exécutées.

A. T. CONSTANTIN
Enseigne de la Boule Rouge
3601, Notre-Dame
ST-HENRI de MONTREAL

UNE HISTOIRE PAR SEMAINE

VENGEANCE DE CHRETIENS

Sur la colline, au sommet, il y a un château, et en bas de la plaine, une maisonnette.

"Ceci est ennemi de cela..." Et la haïne entre le manoir et la modeste demeure s'est si bien accentuée...

—C'est un drôle que je cravacherai la première fois que je le rencontrerai.

A quoi le socialiste, tendant vers la colline son poing crispé, a répondu simplement :

—Qu'il y vienne ! Y venir ?... grand Dieu ! on n'y songe plus guère, pour l'instant, là-haut.

Partout, à tous les étages, des appels stridents et saccadés de sonnettes, des ordres donnés d'une voix brève :

—Non, non, pas cela, ceci ! des exclamations étouffées qui finissent en sanglots d'épouvante : "Ah ! mon Dieu !... mon Dieu !..."

Et puis des figures bouleversées passent, rapides et pâles par une angoisse sans nom.

—Ciel, qu'y a-t-il donc ? Ce qu'il y a, eh ! bien, c'est que ce matin, vers sept heures, la jeune châtelaine, en allant recevoir le joyeux "Bonjour, petite mère !"

de son fils, a discerné dans la voix de l'enfant une sonorité rauque ; jetés autour de son cou, les petits bras font brûler comme du feu.

—Ah ! vite ! vite ! Qu'on attelle ! le docteur ! le docteur !

—Docteur, vous le sauvez, n'est-ce pas ?

En disant ces mots, la jeune femme, cela se devine, se retient pour ne pas se jeter aux genoux de cet homme, qui, après Dieu, peut seul lui donner de l'espoir.

Et le médecin, blasé cependant par tant de semblables douleurs vues depuis trente ans, de répondre, avec un tremblement dans la voix :

—Oui, madame... si M. le vicomte peut obtenir un tube et s'il revient à temps !

—Si !... Si !... murmure la vicomtesse, en secouant lentement la tête et en levant vers le grand Christ d'ivoire ses yeux remplis de larmes.

Car, il n'y a plus à en douter, c'est bien le croup, le hideux croup, qui, épervier sinistre, a saisi à la gorge l'enfant tant aimé.

—Mais, docteur, a dit soudain le vicomte de Fierly, est-ce qu'on ne vient pas de découvrir, à Paris, un nouveau remède ?

—Sans doute, Monsieur le vicomte, la sérumthérapie... Malheureusement, il est horriblement difficile d'en obtenir un tube.

L'institut Pasteur ne peut pas suffire à toutes les demandes ; moi-même, j'ai écrit plusieurs fois, mais en vain !

—Qu'à cela ne tienne ! s'est alors écrié le vicomte, j'ai à Paris des relations puissantes ; dussé-je remuer ciel et terre, il faudra bien qu'on m'en donne !

Quelques instants après, il était parti. Enfin, vers une heure de l'après-midi, la dépêche attendue arriva :

"Grâce à Dieu, après mille difficultés, tube obtenu. Reprends train immédiatement, serai de retour à quatre heures. Préviens docteur."

Désormais, la vicomtesse de Fierly n'est plus seule. A ses côtés—ange radieux envoyé par le ciel aux âmes désolées qui l'implorèrent—il y a l'espoir !

Quatre heures sonnent. Un grincement de roues sur le sable. Une porte qui se ferme précipitamment. Quelques pas dans le couloir sombre et le vicomte de Fierly entre dans la chambre où son fils est couché.

—Le docteur n'est pas là ? L'avez-vous prévenu ? dit-il, surpris.

—Qui. Je ne m'explique pas. — Pardonnez-moi ce léger retard, dit derrière eux une voix bien connue, mais je viens d'être appelé pour un cas semblable à celui-ci.

Décidément, nous sommes en présence d'une épidémie qui commence.

—Ciel ! dit la vicomtesse, et chez qui êtes-vous allé ?

—Chez les Rougeard... Leur pauvre petit est bien malade !... Je viens de lui faire l'opération de la trachéotomie. Mais, voyons ce tube !

Pendant que le médecin, songeur, préparait l'appareil à inoculation, le père et la mère du petit malade avaient échangé un regard.

—Qu'en pensez-vous ? semblait dire le vicomte.

Et, dans les yeux humides et suppliants de la jeune femme, il avait lu cette réponse :

—Oh ! mon ami, voici le moment de pardonner... nous sommes chrétiens... et puis, ne sera-ce pas une bénédiction pour notre fils ?

Le vicomte eut un coup de tête net et décida ; puis, s'approchant de l'opérateur, il lui dit avec un léger tressaillement dans la gorge :

—Docteur, si vous ne croyez pas que le salut de notre fils exige nécessairement tout le contenu de ce tube, la vicomtesse et moi, nous serions heureux que vous voulussiez bien réserver le reste pour votre petit malade d'en bas.

—Une condition, dit le médecin, quand, revenu de son saisissement, il eut essuyé deux coquines de larmes, qui étaient tombées sur ses vieilles joues ridées.

—Laquelle ? — C'est que vous viendrez avec moi le porter.

—Bien volontiers. Cinq minutes après, M. de Fierly, accompagné du médecin qui s'esuyait les yeux, descendant de toute la vitesse de ses deux chevaux, la pente de la colline, quand brusquement, la voiture s'arrêta.

Un homme, la casquette à la main, était là, qui, reconnaissant l'attelage du château, l'avait arrêté d'un signe de main, et, à présent, tout près de la portière, disait de sa voix suppliante, où tremblaient des sanglots :

—Monsieur le vicomte, mon enfant va mourir... On dit que vous avez un remède... s'il restait quelques gouttes...

—Mon ami, répondit le vicomte de Fierly, j'allais vous en porter la moitié... La voici.

JEAN DES TOURELLES.

La Presse Catholique

L'Écrit préférable à la Parole

Au dernier Congrès des Catholiques du Nord (France), M. l'abbé Loutil (Pierre l'Ermitte) a fait une conférence sur la presse.

Il a reproché aux catholiques de n'avoir pas compris la puissance de la presse, alors que leurs adversaires la concevaient si bien.

C'est l'opinion qui commande ; or, l'opinion, on la fait. La presse a une supériorité incontestable sur la parole ; ce n'est pas seulement une puissance, mais une toute-puissance.

Si les catholiques ont été battus, c'est le secret de leur défaite ; ils n'ont pas su se servir de la presse dont la franc-maçonnerie se sert intelligemment.

La presse mauvaise trompe le peuple, lance la calomnie ; il est nécessaire comme conclusion, que les catholiques prennent la résolution de ne pas encourager ces journaux ; ils doivent par contre aimer et soutenir les journaux catholiques.

Mgr Delamaire, coadjuteur de Cambrai, était présent ; il a remercié M. l'abbé Loutil, et a insisté à son tour sur la diffusion de la presse catholique.

M. DEROUIN, marchand de foin, de S. Jérôme, comté de Terrebonne, a constamment en mains du foin de première qualité et à bon marché.

AVIS à ceux qui en ont besoin. M. Derouin s'occupe aussi de la vente des terres à S. Jérôme et alentour ; il invite les clients.

Ceux qui nous encouragent

Adhésions récentes à la C.C.N.

—De M. le curé de Huntingdon, au diocèse de Valleyfield : "En faisant connaître les vastes régions pleines des promesses d'avenir de notre "Nouveau Québec," vous inspirerez à ceux qui songent à nous désertir pour le pays des usines, le désir d'aller s'y établir et de se fixer au sol de la patrie canadienne."

—Du R. P. directeur de l'Institut Colonial Franco-Canadien, région de la Gatineau : "... Je suis persuadé que nos élèves français, futurs colons canadiens, liront avec intérêt votre journal, comme le font les trois élèves que nous avons actuellement, car vos renseignements peuvent leur être très utiles pour l'achat et l'exploitation d'une ferme."

—De M. le chanoine-curé de Sainte Océile au diocèse de Rimouski : " Sous ce pli, mon abonnement à votre vaillant AMI DU COLON. Vous souhaitant beaucoup de succès dans votre très-importante oeuvre..."

—De M. l'abbé L..., professeur à Montréal : " Votre feuille se fait de plus en plus intéressante. J'applaudis à vos efforts et vous souhaite tous les succès "

—De M. l'abbé C., missionnaire agricole, au diocèse de Sherbrooke : " Mes plus sincères souhaits de prospérité pour votre journal, ce véritable ami et dévoué défenseur de nos braves colons ! "

—De M. le curé d'Alfred, du diocèse d'Ottawa : " Ci-inclus mon abonnement à votre excellent journal. Je souhaite succès à votre oeuvre patriotique. Si votre Coopération peut diminuer l'influence des marchands de bois sur le gouvernement elle aura bien mérité de la patrie. La colonisation souffre de cette funeste influence. Vous avez entrepris une bien noble tâche. Puissez-vous la mener à bonne fin ! "

—Un religieux éminent de Montréal, éducateur distingué, veut bien nous déclarer, en soldant d'une manière princière le prix de son abonnement à l'AMI DU COLON : " Permettez-moi de vous dire que vous faites bonne besogne là-bas. Votre journal a bonne allure, il est lu et fait du bien. Dieu vous vienne en aide et laissez-m'en faire autant, selon la mesure de mes moyens ! "

—L'un de nos lecteurs, de Philadelphie, Penn., naguère habitant la région Labelle, nous écrit, en faisant remise du prix de son abonnement : " Inclus mon abonnement à votre journal, qu'il me fait toujours plaisir de recevoir car je m'intéresse toujours sincèrement à la région Labelle dont, malgré mon absence, je fais toujours partie. "

— " Courage et persévérance, vous êtes dans la bonne voie ! " nous écrit, des bords du S. Laurent, l'un des plus vénérables et dévoués prêtres de la Rome d'Amérique, en soldant son abonnement.

—Le vaillant et si actif curé colonisateur de Sainte-Marguerite du Lac Masson, au diocèse de Montréal, nous écrit : " J'éprouve beaucoup de plaisir à vous lire. Je vous adresse aujourd'hui \$1.00, montant de mon abonnement. Je voudrais vous envoyer \$10 ou \$100, si j'en avais les moyens. "

" Courage, mon cher ami ! Vous faites du bien à la religion ; vous en faites à la patrie et en particulier à la colonisation de votre beau territoire. Ne cessez pas de protester contre les retards de la Compagnie à conduire son chemin de fer jusqu'à la Lièvre et même au Témiscamingue. Les obstacles que vous rencontrez tomberont bientôt d'eux-mêmes. Les oppositionnistes sont peu nombreux et paraissent, aux yeux du public, si personnellement intéressés qu'ils provoquent le mépris des gens sérieux et compétents. "

—Montalembert, s'adressant aux radicaux et aux révolutionnaires de 1849, leur jetait un jour cette terrible apostrophe : " Savez-vous quel est le plus grand de vos crimes, c'est d'avoir désenchanté le monde de la liberté. " On pourrait crier aujourd'hui aux hommes de malheur qui oppriment la nation française : " Savez-vous quel est le plus grand de vos crimes, aux yeux du patriotisme ? c'est de désenchanter le monde de la France. " Oui, s'ils le pouvaient, ils tueraient dans nos âmes l'amour de la grande nation dont nous sommes issus ; et nous savons des cœurs blessés où, lentement, sa rayonnante image s'obscurcit et s'efface. "

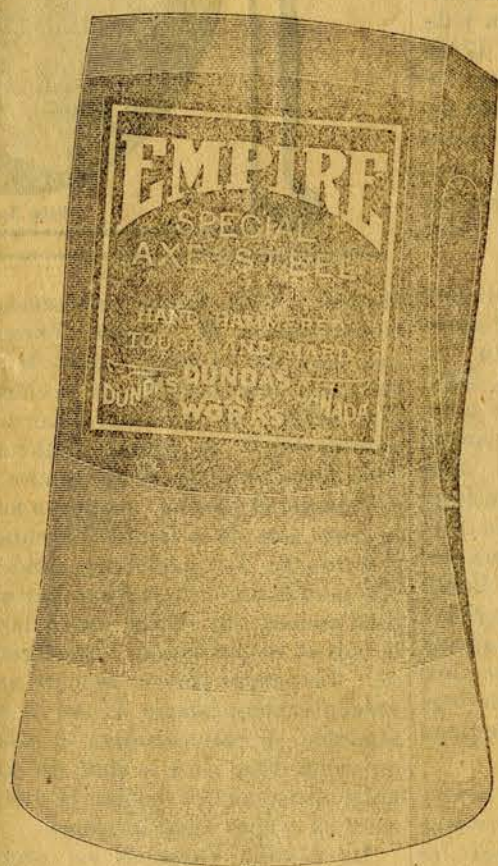
THOMAS CHAPUIS, C.L.

ZOTIQUE GAUTHIER

Entrepreneur-Charpentier et Menuisier

Fabrique de Portes, Chassis, Jalousies, Blanchissage et Découpage, tournage du bois de construction et tous ouvrages des boutiques mécaniques à bois.

NOMININGUE, — — — QUÉ.



Reine des Bois La Hache Dundas

Marque " Empire ", et dix autres marques d'égale valeur. Faite du meilleur acier, par les ouvriers les plus expérimentés.

Absolument Garantie

FABRICANTS :

Dundas Axe Works

DUNDAS, ONT.

Représentant, pour la province de Québec,

A. BOURBOINIERE,

Mechanic's Institute,

Chambre 30,

211, St-Jacques, MONTREAL

Dépôtaires pour Nominique et toute la région Labelle :

ST-AMANT & BOISVERT Marchands de fer, NOMININGUE, QUÉ.

Une bonne nouvelle pour le Clergé

Nous sommes heureux d'apprendre que la maison

Biais Freres & Cie., de Paris

cedant aux sollicitations d'un grand nombre de ses clients du Canada, vient de créer à Montréal une succursale de sa maison d'ornements, bronzes d'Eglise et vases sacrés, et en a confié la direction à

M. Gaston Vennat

51 S-FRANCOIS-XAVIER

à Montréal, qui se met à la disposition de MM. les membres du Clergé et des Communautés Religieuses pour leur fournir à des prix défiant toute concurrence, tout ce qui peut être exigé pour l'exercice du Culte. Pour les églises des paroisses nouvelles où les ressources sont limitées, MM. les Curés trouveront à la succursale de la Maison BIAIS FRERES, des chasubles à partir de \$1.65. M. Vennat, est également l'agent des plus importantes Maisons Françaises fabricant les cloches, vitraux d'art, Statues, Chemins de Croix, etc.

Il sera heureux de répondre à toute demande de renseignements.

P. E. FORGET

Marchand-General

Marchandises ches, Chaussures, Provisions, Farines, Foin, Ferronnerie, Peinture, Vitre, Vaisselle, Briques,

Chaux, Articles de Fantaisie

GROS ET DETAIL

SPECIALITE : Gros stock de Chaussures à prix content. Toujours en mains chevaux de course et de trot à rendre, ainsi que voitures et harnais. Bon marché.

Maison à Nominique

LABELLE, — — — QUÉ.

L'IMPRIMERIE de " L'AMI DU COLON "

SE CHARGE DE TOUTES SORTES D'IMPRESSIONS COMMERCIALES, à taux modérés.

On peut s'y procurer également des formules, blancs et imprimés de toute espèce : tels que reçus, billets, en-tête de compte, formules légales, pancartes de MAISON A VENDRE ou A LOUER, etc., etc.

ST-AMANT & BOISVERT

Ferronneries et Quincailleries

GROS ET DETAIL

Articles de construction : Vitre, Huile et Peinture de toutes sortes. Verge double pour porte. Couleur à Huile et au Japon. Fer en barre, Acier en barre. Tuyau de toutes dimensions, Pompes, Fittings.

Nominique, Qué.

LEON LEPINE

PEINTRE DECORATEUR, LETTREUR et TAPISSIER.

Fait tous ouvrages dans ces lignes, proprement et à prix modérés.

Rheumatism

Guérison radicale garantie par

LE REMÈDE D'ALBERT'S

30 ans de succès, \$1 la botte.

Circulars sur demande. A. E. HUGHES & CO., P. O. B. 539, Montréal, Canada.



Service des Laurentides

DE L'EST A L'OUEST

MONTREAL A SAINT-JEROME N. B.—Tous les trains qui viennent à Nominique, de Montréal, ou qui retournent, de notre gare, terminus à la métropole, arrêtent à S. Jérôme.

De plus, les trains suivants font le service spécial de S. Jérôme : tous les jours dimanche excepté, à 8.45 a.m. ; tous les jours, sauf les samedis et dimanches, à 6.35 p.m. ; le samedi, spécial à 1.40 p.m.

MONTREAL A STE-AGATHE

Tous les jours, exceptés les dimanches, à 4.45 p.m. Trains supplémentaires, les mardis, jeudis et samedis, à 8.45 a.m. Le dimanche, à 9.15 a.m.

MONTREAL A LABELLE

Tous les jours, exceptés les dimanches, à 4.45 p.m. Les mardis, jeudis et samedis, train de la matinée, à 8.45 a.m.

MONTREAL A NOMININGUE

Tous les jours, exceptés les dimanches, à 4.45 p.m. Les mardis, jeudis et samedis, train supplémentaire de la matinée, à 8.45 a.m.

DE L'OUEST A L'EST

NOMININGUE A MONTREAL

Tous les jours, exceptés les dimanches, à 5.45 a.m. Les mardis, jeudis, samedis, train l'après-midi, à 4.15 p.m.

LABELLE A MONTREAL

Tous les jours, exceptés les dimanches, à 6.45 a.m. Les mardis, jeudis, samedis train de l'après-midi, à 5.15 p.m.

STE-AGATHE A MONTREAL

Tous les jours, sauf le dimanche, à 8.21 a.m. Les mardis, jeudis, samedis et dimanches, à 6.55 p.m.

SAINT-JEROME A MONTREAL

Tous les trains de Nominique, plus, tous les jours, dimanche excepté, un train à 7.05 a.m. ; les lundis, mercredis et vendredis, un train à 5.40 p.m.

Par ordre, EMILE J. HEBERT, Agt. gén. du Serv. Voyageurs.

Le Nord Canadien de Québec

Division Montfort et Huberdeau.

Table with columns: Quotidien excepté le Dimanche, STATIONS, Quotidien excepté le Dimanche. Lists routes and times between Montreal, St-Jerome, and other stations.

Trains de fret rapides tous les jours. C. W. SPENCER, Gérant Général. GUY TOMBS, Agent Général Fret et Passagers, Montréal. A. J. GORRIE, Surintendant Général.

Cie Cie TRANSATLANTIQUE

De New-York au Havre-Paris France. Départ chaque jeudi, à 10 hrs a.m.

*LA TOURNAINE... 21 Jan. *LA LORRAINE... 31 Jan. *LA BRETAGNE... 7 Fév. *LA SAVOIE... 14 Fév. *Paquebots à deux hélices.

Génin, Trudeau et Cie., Agents généraux pour le Canada, 22 rue Notre-Dame Ouest, ancien numéro, 1670 Notre-Dame, Montréal.

ROCH JETTE

Photographie Générale

SPECIALITE : Vues et paysages de la région Labelle. Cartes postales illustrées des vues du Nominique. Photographie sur zinc et sur carton. Photographies à bon marché, pour personnes seules ou pour groupes.

NOMININGUE, Qué.

J. A. LAJANDE & FILS

Magasin General

Près du Carré Central.

Fleur, avoine, foin, grain de ton tassortés, épiceries, ferronneries, briques, chaux, Harnais, marchandises sèches.

NOMININGUE, Qué.

Banque d'HOCHELAGA

St-Jerome, Quo.

Capital payé - \$2,000,000. Fonds de Réserve - \$1,600,000.

Toutes affaires transigées par la maille reçoivent une attention spéciale.

ALEX LEFORT, Gérant.

LES

L'abondance des matières nous force à renvoyer au prochain numéro...

INDUSTRIE LAITIÈRE

25e convention annuelle de l'Association

DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

C'est à S. Hyacinthe même, où se trouve son école technique, que la Société d'Industrie Laitière de la province de Québec va célébrer, cette année, le jubilé d'argent de ses réunions annuelles...

Elle a invité à cette fête les honorables MM. Fisher et Allard, ministres de l'agriculture au fédéral et au provincial, ses anciens présidents et ses membres fondateurs survivants de 1882.

Mardi soir, le 22, aura lieu la séance d'ouverture; discours par les ministres et les anciens présidents présents; conférences des professeurs J. W. Robertson et J. A. Ruddick.

Dans les séances subséquentes, on entendra les rapports de spécialistes en industrie laitière, tels que MM. J. D. Leclair, Elie Bourbeau, J. A. Plamondon, J. H. Scott, Thos. Ryan, les conférences de MM. G. A. Gigault, chef de cabinet du ministère de l'agriculture à Québec, J. C. Chapais, J. H. Grisdale, A. L. Touchot, A. T. Charbon, C. E. Mortureux, C. F. Whitley, J. G. Bouchard, J. N. Lemieux, Dr Wilfrid Grignon, Louis LaVallée, L. P. Lacourcière et C. W. Bowman.

N. B.—Les délégués à cette convention peuvent revenir GRATUITS de S. Hyacinthe. Il leur suffit pour cela, en achetant leur billet de première classe, pour aller, de se présenter au guichet de leur station au moins un quart d'heure avant le départ du train qu'ils doivent prendre et de réclamer de l'agent un certificat-étalon (standard certificate) en leur qualité de délégués. Ce certificat, contresigné par le secrétaire de la convention, à S. Hyacinthe, et visé (revu) par l'agent de l'Association des chemins de fer, sur paiement de 25c, vaudra au porteur un billet gratuit pour le retour.

Chez nous et alentour

NOMININGUE

M. le curé Génier, du Rapide de l'Orignal, était de passage à Nominique vendredi dernier, revenant de sa délégation à Ottawa.

Samedi après-midi nous est revenu notre jeune et sympathique ami M. Ernest Nadeau, étudiant en philosophie au monastère C.R.I.C., et qui rentrerait des vacances du jour de l'an, passées dans sa famille, à Sainte-Angele de Monnoir, et chez ses amis de Mariville aussi bien que de Montréal.

Les élections municipales pour nos deux municipalités ont eu lieu lundi, avec des aspects bien divers. Celles de la paroisse ont été d'un calme plat, M. C. A. M. Wilson ayant été élu sans opposition, pour succéder à lui-même, et M. A. Robidoux ayant été heureusement choisi, à l'unanimité aussi, pour remplacer M. A. Charlebois, démissionnaire.

Pour la municipalité du village, les choses n'allèrent pas si doucement. M. Jos. Laroche, l'un des conseillers sortants, fut bien réélu par acclamation, mais M. D. Morand dut céder le pas à M. Jos. Gadoury, à deux voix de minorité, et M. Alyre Charlebois, ancien maire, qui se portait candidat à la succession de M. Charbonneau, se vit préférer M. Thomas Potvin, ancien conseiller, à six voix de majorité, après une lutte des plus vivement contestée.

La proclamation des vainqueurs rétablit, cependant, la bonne humeur chez tous, et l'on fête la victoire en commun, sans rancune, à la bonne franquette, se promettant une loyale revanche, à la première occasion favorable.

Une bien pénible nouvelle nous arrivait, mardi soir, au village et se répandait bientôt, comme une traînée de poudre, jetant partout la

curé, pour les offices paroissiaux, le Père vicaire, dom Augustin, s'étant rendu à S. Gérard de Montarville pour remplacer M. le curé Lemonde, absent, ainsi que M. le vicair Guay, lequel était allé officier à la mission de S. Aimé du Lac des Iles.

Parmi les étrangers qu'avait attirés chez nous la première session de notre Cour de Circuit, de jeudi dernier à lundi de cette semaine, on remarquait, outre Sa Seigneurie M. le juge Rochon, MM. les avocats Chs. B. Major, de Hull, et J. A. E. Dion, de Montréal, M. Casgrain, sténographe officiel, de la même ville, MM. Pécelet et Clément, de L'Annonciation, etc., etc. Beaucoup d'animation s'est manifestée dans notre village, durant ces quatre jours.

Notre huissier, M. Roch Jetté, a été nommé crieur de la Cour de Circuit, à Nominique, par ordre de l'honorable juge Rochon.

M. le juge Rochon s'est trouvé assez sérieusement indisposé, samedi, et a dû lever la séance du tribunal, à 11 heures a. m., en dépit du vif désir qu'il avait de ne point retarder les procédures. Samedi après-midi encore, il se vit dans l'impossibilité de siéger, ce qui força notre honoré magistrat d'ajourner la cause à lundi et de contremander par dépêche la session de Circuit qui devait s'ouvrir, à Buckingham, mardi matin. Par force majeure, cette ouverture s'est trouvée ainsi différée à mercredi, l'honorable juge ne pouvant atteindre Buckingham avant mardi soir.

Lundi matin, après une couple d'heures de procédure, est survenue une entente à l'amiable, entre les parties litigantes, dans la fameuse cause de Levert vs. la Corporation du Canton Loranger, laquelle occupait le terme presque depuis son ouverture, jugement ayant d'abord été rendu, par défaut, dans trois ou quatre causes; seulement de la juridiction de Circuit.

La cause sus-mentionnée relevait de la Cour Supérieure, étant pour une réclamation de \$525; mais l'honorable juge Rochon avait bien voulu en permettre l'enquête et l'argumentation à Nominique même, afin de diminuer les frais, les témoins étant au nombre d'une trentaine. Les parties ont fini par se faire de mutuelles concessions, afin d'arriver à une entente qui leur a donné réciproquement satisfaction, et qui leur a valu les chaleureuses félicitations du tribunal.

L'honorable M. Rochon a voulu profiter de la liberté que lui laissait la clôture du terme, lundi midi, pour faire une promenade en voiture, à travers notre région, dans l'après-midi de ce même jour. Accompagné de son vieux camarade et concitoyen, M. Major, il s'est fait conduire en traineau de Nominique jusqu'à L'Annonciation et jusqu'à Labelle, visitant ces deux derniers villages, chemin faisant. C'est de Labelle que les distingués voyageurs ont pris le train, mardi matin, pour Montréal, Hull et Buckingham, en compagnie de M. le curé Corbeil, qui les avait rejoints en cours de route.

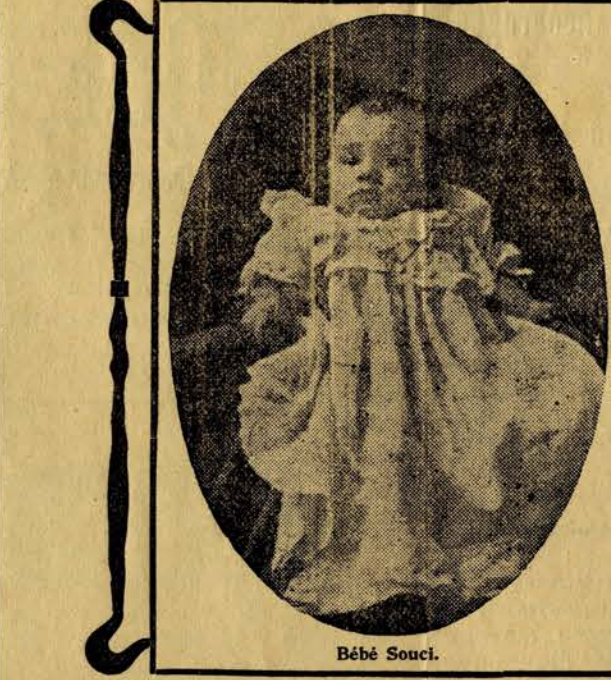
Dès dimanche après-midi, avec MM. Christin et Major, M. le juge Rochon avait tenu à visiter tous les environs de Nominique, faisant une visite à M. le maire Lalonde, et ne se lassant d'admirer nos pittoresques paysages et nos féeriques horizons.

Les élections municipales pour nos deux municipalités ont eu lieu lundi, avec des aspects bien divers. Celles de la paroisse ont été d'un calme plat, M. C. A. M. Wilson ayant été élu sans opposition, pour succéder à lui-même, et M. A. Robidoux ayant été heureusement choisi, à l'unanimité aussi, pour remplacer M. A. Charlebois, démissionnaire.

Pour la municipalité du village, les choses n'allèrent pas si doucement. M. Jos. Laroche, l'un des conseillers sortants, fut bien réélu par acclamation, mais M. D. Morand dut céder le pas à M. Jos. Gadoury, à deux voix de minorité, et M. Alyre Charlebois, ancien maire, qui se portait candidat à la succession de M. Charbonneau, se vit préférer M. Thomas Potvin, ancien conseiller, à six voix de majorité, après une lutte des plus vivement contestée.

La proclamation des vainqueurs rétablit, cependant, la bonne humeur chez tous, et l'on fête la victoire en commun, sans rancune, à la bonne franquette, se promettant une loyale revanche, à la première occasion favorable.

Une bien pénible nouvelle nous arrivait, mardi soir, au village et se répandait bientôt, comme une traînée de poudre, jetant partout la



Bébé Souci.

LES NUITS SANS SOMMEIL Sont Fatales aux Enfants

Si vous voulez que vos enfants grandissent, se développent et résistent aux nombreuses affections auxquelles ils sont exposés, veillez à ce qu'ils aient leur compte de sommeil, un sommeil paisible. Il suffit souvent d'une dose ou deux de Sirop d'Anis Gauvin pour rendre le sommeil au bébé; il n'en faut pas d'avantage pour calmer les coliques et les dérangements d'intestins chez ces petits êtres si fragiles. Ce n'est pas sans raison que l'on surnomme ce fameux Sirop d'Anis Gauvin: "Le Sauveur de l'Enfance!"

M. ALEX. SOUCI, 41 Orange St. Manchester, N. H. écrit:

Monsieur J. A. E. GAUVIN, Pharmacien, Montréal.—Je ne puis assez vous dire les services que m'a rendus le Sirop d'Anis Gauvin dans toutes les circonstances, quand le bébé souffrait de coliques, ou encore, quand le sommeil faisait défaut: l'effet ne manque jamais de se produire rapidement. Votre tout dévoué, A. SOUCI.

AVIS

Est par le présent donné que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, par Alphonse Taillefer, percepteur du revenu, de Montebello, Philémon de Varennes, receveur d'enregistrement, et Adéodat Chareut, notaire, de Papineauville, Rév. J. P. Bélanger, chanoine, et Nicolas Chénier, marchand, de Saint-André Avellan, et autres, pour la constitution en corporation d'une compagnie sous le nom de "Little Nation River Railway Company", avec pouvoir de construire, exploiter et maintenir un chemin de fer commençant à ou près d'un point entre Thurso et Montebello, sur la rive gauche de la rivière Ottawa, au village de Chénerville, et au delà, vers le nord jusqu'à un point près de la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique, dans le comté d'Ottawa, ou dans ses environs; d'acquérir, maintenir et exploiter des hôtels, parcs et lieux de sport et d'amusement, et de subventionner des personnes ou sociétés tenant de tels établissements; d'acquérir des pouvoirs hydrauliques et développer et maintenir des digues et canaux; de produire et de vendre de l'électricité pour tous usages dans les localités avoisinant la ligne de chemin de fer; de se fusionner; de vendre son chemin de fer; de faire des arrangements de tarif; de bâtir et acquérir des bateaux, des docks et entrepôts; de prendre des actions dans d'autres compagnies; d'émettre des obligations; de recevoir des bonus des municipalités et de faire toutes autres choses incidentes à la construction et à l'exploitation d'un chemin de fer et nécessaires à l'exercice des pouvoirs ci-dessus mentionnés.

H. A. FORTIER,

Procureur des requérants.

Hull, 3 janvier 1907.

P. J. Chartrand Paul L. Turgeon

Chartrand & Turgeon

COMPTABLES

55, rue St-François Xavier

Bell Tel. Main 3141

Tel. March. 642

Montreal.

La Banque des Marchands DU CANADA

Annonce qu'elle a ouvert une succursale à

SAINT-JOVITE

[Chez le NOTAIRE PARETTE]

Le bureau de cette succursale sera ouvert chaque LUNDI et VENDREDI soir et chaque MARDI et SAMEDI, toute la journée.

Toutes les affaires d'une banque y seront traitées de la manière la plus libérale.

Une attention spéciale sera donnée aux besoins des cultivateurs.

A toutes les affaires reçues par la maille il sera porté une attention spéciale.

ARGENT PRETE

L'argent sera libéralement prêté sur des billets signés par des personnes responsables.

DEPARTEMENT D'EPARGNE

Des comptes pourront être ouverts pour la somme d'une piastre en montant, dans le Département d'Épargne, et l'intérêt sera payé au taux le plus élevé, savoir 3 pour cent. Cet intérêt sera ajouté au capital deux fois par année.

Votre argent peut être retiré en tout temps sans donner d'avis.

J. B. DONNELLY,

Gérant

Joachim Gélinas, L.L.L. AVOCAT

15 rue Saint-Jacques MONTREAL

BUREAU A L'ANNONCIATION: 1er et 3ème samedis de chaque mois à la pension Aimé Reumont.

BUREAU A NOMININGUE: 1er et 3ème dimanches de chaque mois à la pension Martineau.

Si loin que nous ayons porté nos recherches dans le pays de l'amour-propre, il y reste encore bien des terres inexploitées.

La Maison

J. A. Lalonde & Fils

NOMININGUE, QUE.

Remercie ses nombreux clients de l'encouragement généreux qu'ils lui ont donné jusqu'ici. En reconnaissance,

Elle offre à tous

Une grande vente générale A 20% DE REDUCTION

Durant les mois de Janvier et Février 1907

PARTICIPERONT A CE RABAIS

Toutes nos Nouveautés (marchandises sèches) de la dernière saison, comprenant:

COTONNADES DE TOUTES SORTES, FLANELLETES, PLAIDS, ETOFFES A ROBES, CASHMIRE, TWEEDS; CASQUES EN DRAP ET EN FOURRURE, PARDESSUS EN FREEZE, EN DRAP ET EN TWEED; ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE DE CONFECTIONS (hardes faites), HABILLEMENTS COMPLETS, PANTALONS, SALOPETTES (overalls), CHEMISES DE TOUTES SORTES, CORPS ET CALEÇONS, ETC. Nous offrons de plus, A DES PRIX D'OCCASION, un assortiment GARANTI et des plus COMPLETS, en fait de ÉPICERIES, PROVISIONS, FERRONNERIES, FARINE, AVOINE, FOIN, BRIQUE, ETC. Cette GROSSE REDUCTION est offerte dans le but d'écouler notre assortiment considérable à l'heure qu'il est, et de faire place à nos énormes achats nombreux du Printemps. TOUS LES COLONS DU NORD sont invités à profiter de

L'Avantage Exceptionnel

que nous leur présentons. — UNE VISITE A NOTRE MAGASIN — COIN DES RUES SACRÉ-CŒUR ET SAINT-AUGUSTIN — EST CORDIALEMENT SOLLICITEE — On leur promet un service prompt et satisfaisant.

J. A. Lalonde & Fils NOMININGUE, QUE.

CANADA Province de Québec, District d'Ottawa No. 1668 } Cour Supérieure

DAME ERNESTINE GÉRARD,

résidant dans la Municipalité des Cantons Unis de Suffolk et Addington, district d'Ottawa, épouse commune en biens de Joseph Franjetit alias Franchetti alias Franzeti, fils, cultivateur, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, a, ce jour, institué une action en séparation de corps et de biens contre son dit mari.

MAJOR & FORTIER,

Procureurs de la demanderesse.

Hull, 2 janvier 1907.

E. J. Laplanc

NOTAIRE, L.L.L.

Nominique, Qué.

La Caisse d'Economie des Cantons du Nord

Saint-Jovite, Que.

Fait toutes sortes de transactions d'argent. Escompte les billets de commerce et les Billets d'encan. Fait toutes espèces de collections. Traités émises sur toutes les parties de l'Amérique. Traités des pays étrangers encaissés au taux les plus bas. Intérêts alloués sur dépôts.

R. DESCHAMBAULT, Gérant.

Dr Henri Cartier

Médecine Générale et Chirurgie

Cabinet de consultation, chez M. Gadoury, coin S. François-Xavier et Sacré-Coeur, NOMININGUE.

O. Brassard

HORLOGER et BIJOUTIER.

L'Annonciation, Qué.

SPECIALITE: Reparations

Bureau ouvert à Nominique, le samedi de chaque semaine à l'Hôtel Gauthier. Agent de l'assurance contre le feu La Providence.

CIGARETTES



SWEET CAPORAL

fumées universellement